



LAWYERS WITHOUT BORDERS  
AVOCATS SANS FRONTIÈRES  
ABOGADOS SIN FRONTERAS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### Dossier Omar Khadr

## **Avocats sans frontières se réjouit de l'engagement du Canada à « considérer favorablement » une demande de transfert au pays**

Ville de Québec, le 1<sup>er</sup> novembre 2010 – Dans un échange de notes diplomatiques entre le gouvernement des États-Unis et du Canada rendu public hier soir dans le cadre de l'entente hors cours mettant un terme au procès du citoyen canadien Omar Khadr devant une commission militaire à Guantánamo, le gouvernement canadien s'est déclaré « enclin à considérer favorablement la demande de monsieur Khadr pour être transféré au Canada afin de purger le reste de sa sentence, ou toute partie de cette sentence selon ce que déterminera la Commission des libérations conditionnelles » (traduction).

Pour Avocats sans frontières Canada, il s'agit d'un développement très important dans ce dossier. « Avocats sans frontières se réjouit de l'engagement du Canada à considérer favorablement une demande de transfert au pays », a déclaré le directeur général de l'organisation, Maître Pascal Paradis. « Compte tenu de l'engagement des États-Unis à appuyer une telle demande, les conditions semblent réunies pour permettre de rapatrier Omar Khadr au terme de la première année de sa sentence à être purgée sous la garde des États-Unis ».

Rappelons que l'entente prévoit une peine totale de huit ans mais qu'après un éventuel transfert, c'est le droit canadien qui s'appliquerait et qui régirait la durée restante de la sentence. Cette sentence réduite, obtenue en échange d'un plaidoyer de culpabilité d'Omar Khadr, prévaut sur celle de 40 ans déterminée par le jury dimanche.

« Après huit années de détention préventive abusive, de mauvais traitements et d'assujettissement à un régime d'exception ne répondant pas aux normes minimales du procès équitable, ce citoyen canadien peut enfin espérer sortir du système de commission militaire de Guantánamo et revenir dans une situation d'application de l'État de droit », a ajouté Maître Paradis.

*Avocats sans frontières Canada est une organisation non gouvernementale qui a pour mission de soutenir la défense des droits des personnes ou des groupes les plus vulnérables dans des pays fragiles ou en crise par le renforcement de l'accès à la justice et à la représentation légale. ASFC opère notamment des projets de coopération internationale en Colombie, au Guatemala et en Haïti.*

- 30 -

Source : Avocats sans frontières Canada  
Geneviève Villeneuve-Patry, coordonnatrice communications et financement  
418-907-2607 #107, genevieve.villeneuve-patry@asfcanada.ca